

16 bis boulevard des Rochers
35500 VITRE

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 24 OCTOBRE 2022 PROCÈS-VERBAL

Le 24 octobre 2022, le Bureau d'agglomération, légalement convoqué en date du 17 octobre 2022, s'est réuni en séance à huis clos, à Taillis, sous la Présidence de Mme Isabelle LE CALLENNEC,

Secrétaire de séance : Madame CARTRON Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 34

Votants (dont 1 pouvoir) : 35

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, ,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, ,Nathalie CLOUET - BAIS, ,Stéphane DOUABIN - BALAZE, ,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, ,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, ,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, ,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, ,André BOUTHEMY - CORNILLE, ,Christian OLIVIER - DOMALAIN, ,Michel ERRARD - ERBREE, ,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, ,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, ,Danielle RESONET - LANDAVRAN, ,Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, ,Jean-Luc DELAUNAY - MECE, ,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, ,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, ,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, ,Anne-Marie MORLIER - MOULINS, ,Yves COLAS - MOUTIERS, ,Nelly MAREC - PRINCE, ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, ,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, ,Joseph JOUAULT - ST DIDIER, ,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, ,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, ,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, ,Michel SAUVAGE - TAILLIS, ,Yannick FOUET - TORCE, ,Bruno DELVA - VAL D'IZE, ,Samuel URIEN - VERGEAL, ,Bruno GATEL - VISSAICHE, ,Isabelle LE CALLENNEC - VITRE,

Ont donné pouvoir :

Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET,

Etaient absents :

Elisabeth DELAHAYE, ,Bernard RENO (excusé), ,Patricia MARSOLLIER, ,Joël TRAVERS, ,Ludovic LE SQUER (excusé), ,Sandrine CLEMENT, ,Thérèse MOUSSU (excusée), ,Christian STEPHAN, ,Gilbert GERARD, ,Frédéric MARTIN, ,Guy FERRE, ,Paul LAPAUSE (excusé), ,Alexandra LEMERCIER,

Considérant que le quorum est atteint, Mme Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté, déclare la séance ouverte.

Mme Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté, soumet la désignation de Mme Pascale CARTRON, comme secrétaire de la présente séance, aux membres du Bureau d'agglomération.

DÉCISIONS

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLÉE

DB_2022_033 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 12 septembre 2022

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

DB_2022_034 : Association EVEIL: conclusion d'une convention de partenariat et de financement pour l'année 2022

COMMUNICATION - TOURISME - ÉVÈNEMENTIELS

DB_2022_035 : Convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le cinéma « Le Vendelais » pour ses actions éducatives et culturelles portées à travers le dispositif « Cinécole »

TRANSPORT

DB_2022_036 : Versement d'un fonds de concours - abris scolaires

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLÉE

DB 2022_033 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 12 septembre 2022

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022_132 du conseil d'agglomération du 30 juin 2022 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 12 septembre 2022, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, émettent un avis favorable à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

DB 2022_034 : Association EVEIL: conclusion d'une convention de partenariat et de financement pour l'année 2022

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération n°2020_100 du 16 juillet 2020 et n°2020_121 du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau, notamment en matière de versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000€ ;

Considérant l'activité et les objectifs poursuivis par l'association EVEIL (Entreprendre à Vitré pour l'Ecologie Industrielle Locale), à savoir :

- Mutualiser les compétences et les ressources, de manière à mener des réflexions collectives en matière de RSE et d'Ecologie Industrielle ;
- Engager des projets de recherche, d'expérimentation ainsi que développer des solutions innovantes en matière d'écologie industrielle ;
- Inciter à la recherche et à la création de synergies d'écologie industrielle entre les acteurs économiques du réseau (utilisation des co-produits et déchets des uns en ressources par d'autres, mutualisation de la gestion des flux de matières, d'eau et d'énergie...)

Considérant que l'écologie industrielle intègre à la fois la finitude des ressources et le besoin de diminuer les impacts des activités sur l'environnement.

Considérant qu'elle permet également de stimuler le tissu économique du territoire. Il s'agit d'une part, d'optimiser la gestion des flux de matière et d'énergie à travers la mise en œuvre de synergies et de mutualisations de ces flux, et d'autre part, de mettre en place des filières de recyclage, valorisation, réemploi de produits.

Considérant le projet initié et conçu par EVEIL, à savoir, de créer et d'animer un réseau actif d'information, d'inciter et d'accompagner la réalisation de projets innovants d'écologie industrielle sur le Pays de Vitré ;

Considérant que le projet s'inscrit dans la compétence développement économique et développement durable de Vitré Communauté ;

Considérant que le projet porté par EVEIL participe à cette politique ;

Considérant la sollicitation de l'association auprès de Vitré Communauté afin de contribuer à son fonctionnement et à l'animation du réseau d'acteurs engagés auprès de l'association à hauteur de 10 000 € ;

Il vous est proposé :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat et de financement entre l'association EVEIL et Vitré Communauté, jointe à la présente délibération ;**
- **d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2022 conformément aux modalités de versement précisées dans la convention annexée ;**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à attribuer le versement de la subvention.**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, émettent un avis favorable à l'unanimité.

COMMUNICATION - TOURISME - ÉVÈNEMENTIELS

DB 2022_035 : Convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le cinéma « Le Vendelais » pour ses actions éducatives et culturelles portées à travers le dispositif « Cinécole »

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération n° 2020_100 du 16 juillet 2020 et n° 2020_121 du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour décider du versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000€ ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°_2022_064 du 7 avril 2022 relatif à l'adoption du projet de territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que le cinéma associatif « Le Vendelais » intègre dans sa programmation artistique et culturelle le dispositif « Cinécole » ;

Considérant que ce dispositif d'éducation à l'art cinématographique permet à environ 900 élèves de maternelles et primaires de l'agglomération de se familiariser dès le plus jeune âge à cet art ;

Considérant que ce dispositif « Cinécole » contribue à l'éducation artistique et culturelle des scolaires et répond aux compétences de Vitré Communauté ;

Considérant que dans le cadre de son projet de territoire, Vitré Communauté apporte une aide financière aux acteurs de la vie culturelle ;

Il vous est proposé :

- **d'approuver les termes de la présente convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'octroi d'une subvention de 5 000 € par an sur une période de trois ans au profit de l'association « cinéma Le Vendelais » pour ses actions artistiques et culturelles à destination des scolaires ;**
- **d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la présente convention pluriannuelle d'objectifs, telle qu'annexée ;**
- **d'autoriser la Présidente à procéder au versement de cette subvention.**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, émettent un avis favorable à l'unanimité.

TRANSPORT

DB_2022_036 : Versement d'un fonds de concours - abris scolaires

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021, portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 22 du Conseil d'agglomération du 8 décembre 2007, fixant les modalités de versement d'un fonds de concours pour l'acquisition et/ou l'aménagement d'abris scolaires ;

Vu la délibération n° 2020_100 du Conseil d'agglomération du 16 juillet 2020 et la délibération n°2020_121 du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau, notamment en matière de décision du versement de la dotation pour l'acquisition et l'aménagement d'abris scolaires dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours ;

Considérant le dossier réceptionné et détaillé ci-dessous ;

Considérant les éléments, ci-dessous, servant au calcul :

Commune	Population DGF 2014	Modulation en 2014 en %	Modulation subvention en %	% de la subvention	Prix abri en euro	Montant subvention
VISSEICHE	861	77	25	44,25	1500,00 €	663,75

Il vous est proposé d'autoriser le versement du fonds de concours suivant :

Commune	Date délibération Conseil Municipal	Date réception dossier	Description de l'opération	Nbre d'abri	Montant HT opération par abri	Dotation Vitré Communauté	Total
VISSEICHE	31 MARS 2022	16 JUIN 2022	Abris-Bus	1	1 500,00 €	663,75	663,75
						TOTAL	663,75 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20 h 00.

Fait à Vitré, le 3 novembre 2022

La Présidente,
Isabelle LE CALLENNEC



Le Secrétaire de séance,
Pascale CARTRON

